

GCY le 09/04/24

Le mot du Président,

Lors de l'Assemblée Générale du 30/03/2024, Lucien ayant mis son bateau « Le Maltèse » en vente devait se retirer.

Pour que l'association des usagers du port perdure et devant le manque de volontaires en séance, je me suis présenté.

Etant élu au CLUPP du port de St Vaast depuis fin 2015, je participe depuis aux Conseils Portuaires (CP) et autres réunions avec la SPL des Ports de la Manche et les représentants du Département.

Conformément aux statuts de notre association, notre objectif, avec les membres du bureau, est d'être vos interlocuteurs auprès du gestionnaire du port : ensemble nous argumentons en votre nom et défendons l'intérêt des plaisanciers.

Pour ce faire, il tient à vous, adhérents, de nous informer de vos remarques car nous ne sommes pas constamment présents sur le port ni sur toute son étendue, nous comptons sur vous !

Même si les représentants des plaisanciers, avec 4 voix sur 15 en CP, ont un impact limité, voire faible sur les décisions, il est important que nous représentions les usagers, c'est notre point fort ! (St Vaast est le seul port géré par la SPL des ports de la Manche ou le CLUPP est actif...)

Je vous propose de faire un premier point avec le bureau renouvelé en Assemblée Générale le samedi 02 Novembre 2024 après midi. Merci de retenir cette date.

D'ici là, profitez du bateau et de la mer !

Votre Président,

Geogres COURTAY